

CONTACTS :

Nanterre, le 2 juillet 2021

Mélina COHEN-SETTON

Attachée de presse

melina.cohen.setton@editial.fr

06 18 12 74 59

Pierre SAINT-GAL

Chef de cabinet

Cabinet du maire et des élus

Pierre.SAINTGAL@mairie-nanterre.fr

01 47 29 51 29 / 06 21 31 16 03

Le Conseil citoyen de la transition écologique s'installe et suscite l'engouement des Nanterrien.ne.s

Le Conseil citoyen de la transition écologique sera inauguré ce samedi 3 juillet à 10h à l'Agora, maison des initiatives citoyennes. Engagement phare du programme municipal, cette nouvelle instance de participation citoyenne **traduit l'attachement de longue date de la municipalité à faire vivre le dialogue avec ses habitants.** Elle aura pour vocation d'enrichir et d'éclairer l'action de la Ville en faveur de la transition écologique tout au long du mandat municipal.

« *Le Conseil citoyen de la transition écologique permettra aux habitants de s'approprier des enjeux locaux et globaux en travaillant sur des sujets concrets : bio dans les cantines, vélo, agriculture urbaine, nature en ville...* » précise aussi le Maire de Nanterre, Patrick Jarry.

Cette instance vient confirmer l'engagement de longue date de Nanterre pour la transition écologique. En 2007 déjà et cinq ans avant que la démarche ne soit rendue obligatoire, la ville adoptait un Plan Climat Energie Territorial (PCET). Récompensée pour ses actions ambitieuses en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments, Nanterre est également très impliquée dans des actions juridiques pour la sauvegarde de l'environnement, telle celle engagée au sein du collectif des maires anti-pesticides ou le contentieux contre la multinationale Total.

La mise en place du Conseil citoyen de la transition écologique s'inscrit donc dans la continuité des actions de la ville sur ce volet. A l'inverse des conventions citoyennes qui se déclinent à l'échelon local dans de nombreuses villes de France, cette instance est l'une des premières ayant pour objet la transition écologique à se maintenir sur la durée du mandat. C'est également un engagement de taille de la part de la municipalité, que de solliciter l'avis des habitants sur des sujets concrets et en lien direct avec ses compétences.

CONTACTS :

Mélina COHEN-SETTON

Attachée de presse

melina.cohen.setton@editial.fr

06 18 12 74 59

Pierre SAINT-GAL

Chef de cabinet

Cabinet du maire et des élus

Pierre.SAINTGAL@mairie-nanterre.fr

01 47 29 51 29 / 06 21 31 16 03

Plus de 100 habitants ont répondu à l'appel à participants lancé par la ville. L'engouement suscité fait écho à la préoccupation de la municipalité de faire de ce Conseil citoyen de la transition écologique un espace accessible à toutes et tous. Il sera résolument tourné vers la participation de la société civile. Celle-ci nourrira les échanges avec la municipalité par le biais de trois collèges :

- le collège des citoyens (20 membres). Pour s'assurer de la diversité des habitants, dix ont été tirés au sort sur une liste de volontaires, et dix autres ont été tirés au sort sur les listes électorales.
- le collège des associations (10 membres)
- le collège des personnalités qualifiées (5 membres).

Le collège des représentants de la ville, composé de quatre élus dont une de l'opposition et de deux représentants du Conseil municipal des jeunes, complètera cette instance et incarnera le lien avec la municipalité.

La séance d'installation consacrera le Conseil citoyen de la transition écologique au sein d'un week-end pleinement dédié à ce volet, avec notamment la participation de la ville aux 48 heures de l'agriculture urbaine. **Cette plénière sera l'occasion pour ses participants de découvrir ensemble les missions principales de la nouvelle instance**, qui sont :

- Le suivi des engagements du programme municipal en matière de transition écologique
- La gestion de la bourse de la transition écologique, dotée de 100 000 euros et qui financera des projets à caractère environnemental
- La participation aux avis officiels rendus par la Ville sur les sujets relatifs à la transition écologique
- La contribution au rapport annuel de développement durable présenté en conseil municipal dans le cadre du débat d'orientation budgétaire